### REPUBLIQUE FRANCAISE

### DEPARTEMENT DU RHONE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Canton de

Compte rendu affiché le 16 février 2017

**COMMUNE** 

**CALUIRE & CUIRE** 

DE Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 7 février 2017

CALUIRE & CUIRE Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-05 Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

**OBJET** 

PRESTATION DE MISE EN FOURRIERE,
D'ALIENATION OU DE DESTRUCTION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – APPROBATION DES

**TARIFS** 

Etaient présents: M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'avant vote du N° 2017-01), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. Mme LACROIX), Mme SEGUIN-JOURDAN. Mme HAMZAOUI (par proc à M. TOLLET), Mme NICAISE (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à, M. HOUDAYER), M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. ROULE iusqu'avant vote du PV)

Etait absent : /

Rapport de: N. MERAND-DELERUE

Le service public de la fourrière automobile fait l'objet d'une délégation de service public qui arrive à échéance le 27 février 2017.

Un marché public de services, procédure adaptée à ce type de prestations, a été lancé par la Ville de Caluire et Cuire le 15 décembre 2016. Ce marché, d'une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois un an, a pour objet les missions d'enlèvement, de transport, de garde, d'aliénation ou de destruction éventuelle des véhicules terrestres abandonnés ou en infraction sur le territoire de la commune.

A titre informatif, le montant maximum annuel du marché a été fixé à 68 000 € HT dans le Cahier des Clauses Administratives du marché.

Un unique candidat a remis une offre à la commune, il s'agit de Warning Assistance situé 555 avenue de l'Industrie à RILLIEUX-LA-PAPE (69140). Il fera appel à la Société Guy Dauphin Environnement, située 7 Rue de Chapoly à SAINT GENIS LAVAL (69230) pour la destruction éventuelle des véhicules.

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n°2014-50 du 14 avril 2014, le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres.

Cependant, il appartient au Conseil Municipal de valider les tarifs appliqués aux usagers par le prestataire conformément à l'arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, en date du 10 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 modifié fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

#### - APPROUVE

les tarifs publics ci-joints relatifs à la fourrière automobile.

POUR EXTRAIT CONFORME LE DEPUTE MAIRE Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 16 février 2017 LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE LE DEPUTE MAIRE Philippe COCHET